

COMPTE-RENDU SEANCE du 1^{er} FEVRIER 2019

Le vendredi 1^{er} février deux mil dix neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Raymond DELCAMP, André ROBERT, Robert MALBOS, Sylvain DELRIEU, Philippe PUECH, François LISSAC, André MOLENAT, Antoine PUECH, Aurélien PIGANIOL, Jérémy VAISSIERE, Carole PUECH, Joseph LABRUNIE, Edouard de BONNAFOS, Jean-Louis AYMAR, Josette MERCADIER, Benoît ESPEYSSE et Colette LABRUNIE,

Excusés : Perrine BAYET, Jean-Marc LABORIE, et Philippe CHABUT.

Absent : Alain VENZAC (démissionnaire)

Secrétaire : Aurélien PIGANIOL

Approbation de la séance du 11 janvier 2019 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE

Monsieur le Maire expose qu'il lui paraît important d'informer les conseillers des dossiers en cours de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, dont est membre la commune de Puycapel.

Lors du conseil communautaire du 14 janvier, ont été évoqué les demandes de subventions pour quatre projets (un par pôle des anciennes communautés de communes), à savoir la maison de santé pluridisciplinaire (pôle de Maurs), la maison des services de proximité (pôle de Laroquebrou), l'extension du siège de la Communauté de communes (pôle de Saint-Mamet), et l'accompagnement du développement de Mécatheil (pôle de Montsalvy).

Il invite les conseillers à lire les comptes-rendus des conseils communautaires sur le site internet de la Communauté de communes (www.chataigneraie15.fr).

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire expose qu'existe depuis 2016 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des communautés de communes, attribuée par le préfet.

Jusqu'à maintenant, cette dotation a profité aux communautés de communes par le biais de contrats de ruralité, comme celui signé par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne le 24 mai 2017.

Monsieur le Maire propose de constituer deux dossiers de demandes de cette subvention pour les deux dossiers pour lesquels ont été déposées les demandes au titre de la DETR le 15 janvier, à savoir la restauration de l'église Saint-Médard de Mourjou, et la viabilisation du site d'implantation de six pavillons pour personnes âgées à Calvinet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DSIL

1/ dossier ancienne commune de MOURJOU - RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT MEDARD

Vu l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- l'intérêt historique et patrimonial de l'église (une des chapelles, celle de saint Médard, date de 1505)

- le maintien de ce projet par l'ancienne commune de Mourjou et le conseil municipal de Puycapel,

Et après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ accepte le projet établi par l'architecte du patrimoine Pierre-Jean TRABON :

Montant des travaux	226 240,00 € HT
Montant des honoraires	38 460,00 € HT
TOTAL euros H.T.	264 700,00 € HT

2/ VOTE le plan prévisionnel suivant :

- DSIL 2019	79 410.00€
- DETR 2019 (demande en cours)	105 880.00€
- Conseil départemental (Fonds Cantal Solidaire 2018)	10 000.00€
- emprunt	50 000.00€
- fonds propres	19 410,00€
TOTAL euros H.T.	264 700,00 € HT

3/ SOLLICITE, Madame le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre du DSIL, en précisant que certains travaux prévus dans l'estimatif ne seront pas réalisés mais annulés ou remplacés par d'autres travaux lors de l'appel d'offres, pour permettre une réalisation conforme aux recommandations de l'Architecte des bâtiments de France.

4/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2/ dossier ancienne commune de CALVINET - VIABILISATION DU SITE D'IMPLANTATION DE SIX PAVILLONS POUR PERSONNES AGEES

Vu l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales

Considérant la volonté d'attractivité du village pour des personnes âgées ou à mobilité réduite et le projet de construction de six pavillons locatifs par la société HLM Polygone,

et après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ DECIDE la réalisation des travaux de viabilisation du site d'implantation de six pavillons pour personnes âgées ou à mobilité réduite : réseaux, voirie et aménagements extérieurs

2/ APPROUVE l'acceptation du devis de la société EUROVIA d'un montant de 62 561.00€HT pour la totalité des travaux, d'un montant de 62 561.00€HT

3/ VOTE le plan prévisionnel suivant :

- DSIL 2019	20 000.00€
- DETR 2019	25 024.00€
- emprunt	10 000.00€
- fonds propres	7 537,00€
TOTAL euros H.T.	62 561.00€HT

4/ SOLLICITE, Madame le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre du DSIL

5/ AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

3/ OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget primitif, il peut, après autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Dans ce cas, le conseil municipal doit s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

Afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement, monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le Maire

1/ à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des besoins, sans dépasser 3800€ , soit un quart des crédits ouverts en 2018 à l'opération 32 Gendarmerie.

2 à ouvrir 2 654.00€ – opération 32 Gendarmerie, article 2181 , pour le paiement de la totalité de la facture de l'entreprise FAJOUX Michel d'un montant total de 6323,24€

3/ et s'engage à inscrire les crédits correspondant au budget 2019.

4/ PROJET DE CANTINE ET GARDERIE LE MERCREDI APRES-MIDI :

Monsieur le Maire rappelle que l'APE a effectué un sondage auprès des parents au dernier trimestre 2018, afin de savoir s'ils seraient intéressés par la mise en place d'une garderie le mercredi, et du repas de midi à la cantine.

Le site de Mourjou serait particulièrement adapté compte-tenu de la médiathèque qui permet de nombreuses activités.

Raymond Delcamp expose aux conseillers le résultat de sa réflexion :

- le temps de garderie serait de 7h30 (soit de 11h00 à 18h30), pendant 36 semaines d'école,
- le temps de travail (annualisé) serait de 270 heures
- le coût total annuel serait pour la commune d'environ 4266 €
- le prix de journée varierait selon le nombre d'élèves inscrits, de 13,91 € (fourchette basse) à 24,34 € (fourchette haute).

Il résulte de la discussion :

- qu'un tel coût ne pourra pas permettre la mise en place de ce service et qu'il convient de déterminer un prix forfaitaire acceptable qui pourrait être de dix euros, auquel une variable d'ajustement consistant dans le prix du repas (et/ou du goûter) pourrait être appliquée,
- que les agents communaux dédiés à ce service seront Cathy Aymar et Brigitte Bru,
- qu'afin de réduire le coût, cette dernière pourrait dédoubler son activité en ouvrant la médiathèque une heure plus tard,
- que l'accueil d'enfants non scolarisés dans la commune est susceptible d'entraîner des contraintes à déterminer,
- que si un tel service est par nature déficitaire, la majorité des conseillers considère qu'un service public n'a pas vocation à être rentable et qu'il s'agit de conforter l'attractivité de la nouvelle commune en proposant un service de nature à attirer des couples avec enfants sur le territoire,
- que c'est la vocation de la nouvelle commune de proposer des services nouveaux,

- et que les parents d'élèves seront réinterrogés à partir du questionnaire établi par Nathalie Robert, lequel doit être modifié sur certains points. Ce questionnaire sera accompagné d'un courrier d'envoi qui insistera sur l'engagement dont devront faire preuve les parents intéressés et sur le fait que la commune prend à sa charge le complément du prix proposé.

5/ ADRESSAGE POSTAL :

Monsieur le Maire expose que compte-tenu du lancement simultané dans les deux anciennes communes de ce dossier, il a demandé au responsable du groupe La Poste, monsieur Olivier Rongier, de proposer un nouveau devis, tenant compte du fait que l'adressage se fera sur une seule et même commune.

Ce devis est attendu dans les prochains jours.

La première réunion, organisée à l'intention du groupe La Poste, aura lieu au début du mois de mars.

6/ ATTRIBUTION DES PARCELLES (TERRES AGRICOLES) LIBEREES AU 31 MARS 2019 PAR ANDRE LACIPIERE :

Monsieur le Maire expose qu'André LACIPIERE, d'Escanis, prend sa retraite au 31 mars 2019, et qu'il était attributaire par convention pluriannuelle d'exploitation d'un certain nombre de parcelles ayant la qualité de biens sectionnaires, d'une superficie de 6 Ha, 44 a et 60 ca, au Puy Majou et au Puy de Rastabiau.

Par courrier, messieurs Christophe Talon, Adrien Lacipière, Christian Mas, Philippe Labrunie, Laurent Costes et Jacques et Claude Deveze ont fait acte de candidature, pour que leur soient attribuées ces parcelles.

Il convient d'attribuer ces parcelles, en application de l'article L 2411-10 du code général des collectivités territoriales, qui institue un mécanisme de priorité.

Il résulte de la discussion :

- que Laurent Costes a la qualité d'exploitant agricole prioritaire,
- que certains conseillers font valoir qu'il paraît préférable d'attribuer les parcelles à un jeune exploitant,
- mais que dans la mesure où Laurent Costes a exprimé sa volonté qu'elles lui soient attribuées, les lui refuser ferait peser un risque contentieux sur la commune.

Monsieur le Maire s'assurera de la volonté de Laurent Costes.

Il en sera délibéré au prochain conseil.

7/ SELECTION PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOSSIER DE CALVINET POUR LE FONDS CANTAL INNOVATION

Monsieur le Maire expose que l'ancienne commune de Calvinet avait remis un dossier d'intention à l'appel à manifestation d'intérêt, suite à l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœur de ville » du Conseil départemental.

Le projet consiste à relier la place du village au lotissement du Puech d'une part, et d'établir des liaisons douces entre les différents équipements de ce secteur d'autre part.

Ce secteur comprend la salle des fêtes, la gendarmerie, la maison de santé, l'atelier communal, le (PAV) Point d'Apport Volontaire, et les futures maisons pour personnes âgées non dépendantes.

Par courrier du 28 décembre, le Conseil départemental a informé la commune que son dossier d'intention était retenu, et qu'il convenait de déposer au plus tard le 31 mai 2019 un dossier détaillé du projet.

Monsieur le Maire propose de saisir les commissions communales compétentes (commission des travaux et commission Valorisation du patrimoine – Maison de la Châtaigne –Tourisme).

Une note explicative sera adressée aux membres des commissions prochainement.

8/ Appel à projets Fonds Cantal Solidaire – - programmation 2019-2021 –

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de soutien en faveur des communes rurales pour les projets d'équipement, notamment en matière de voirie, bâtiments, espaces publics, eau et assainissement, dit Fonds Cantal Solidaire, la commune doit présenter, dans les meilleurs délais, ses projets programmés pour 2019 et 2021 et pour lesquels le conseil municipal sollicite une subvention au Fonds Cantal Solidaire :

Le conseil municipal détermine le programme des travaux suivants :

Pour Calvinet, projets :

- rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie pour la création d'un relais d'assistantes maternelles et l'aménagement de l'accès à l'école
- reminéralisation de l'eau potable
- enfouissement des réseaux secs place du Colombier

Pour Mourjou, projets :

- rénovation du presbytère,
- voirie du fond du bourg et accès au Colombier
- réfection des canalisations de la station d'épuration

Les montants estimatifs seront présentés lors de la prochaine séance

9/ ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE :

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités d'adhérer à un service de médecine de prévention, et que le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine préventive

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la convention d'adhésion proposée et le règlement du service de médecine du Centre de Gestion en date du 11 décembre 2018.

Considérant que les anciennes communes de Calvinet et Mourjou adhéraient à ce service,

- décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorise le maire à signer la convention correspondante.

10/ ADHESION AU CENTRE NATIONALE D'ACTION SOCIALE :

Du fait de la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à maintenir la mise en place des prestations sociales du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, pour le personnel de la commune de PUYCAPEL, comme instaurées dans les communes d'origine de Calvinet et Mourjou.

Après délibération, le conseil municipal décide_

1/d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2019, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction , de verser au CNAS la cotisation correspondante et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

3/ de désigner Colette LABRUNIE et André ROBERT en qualité de délégués élus et prend note des délégués représentant le personnel: Nathalie ROBERT et Claudine LACASSAGNE

11/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONES-ALPES pour la la restauration et la numérisation du premier registre des délibérations de la commune de Calvinet (période 1866-1900).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles étant susceptible de subventionner les projets de restauration et de numérisation patrimoniales en 2019, un devis a été demandé l'an dernier à une entreprise spécialisée, agréée par les Archives départementales du Cantal, pour la restauration et la numérisation du premier registre des délibérations de la commune de Calvinet (période 1866-1900).

Le montant du devis de l'entreprise La Reliure du Limousin est de 558,45 € HT.

Vu le courriel de madame la Directrice des Archives départementales du Cantal du 06 novembre 2018 relatif à la restauration d'archives,

Vu le programme de subventions pour l'année 2019 de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes,

Le conseil municipal

- décide à l'unanimité la restauration du premier registre des délibérations de la commune de Calvinet (période 1866-1900).
- sollicite de Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d' Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention d'un montant de 300 euros pour cette restauration, selon devis de l'entreprise La Reliure du Limousin en date du 14 janvier 2019, d'un montant de 558,45€ HT.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

12-1 Sollicitation de la Maison de la Châtaigne : demande de mise à disposition des agents communaux

Joseph Labrunie sollicite la mise à disposition des deux agents communaux pour la création d'étagères dans le sécadou de la Maison de la Châtaigne, étant précisé que les fournitures seront financées par l'association, qui contribuera en outre au plan de réalisation.

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

12-2 Proposition de tirages photographiques pour la décoration des mairies

Monsieur le Maire expose avoir demandé à Pierre Soissons, photographe, d'établir un devis pour la réalisation de deux prises de vue panoramique dans la nouvelle commune, afin d'orne l'entrée et le secrétariat des mairies.

Le reportage, la prise de vue, les tirages (50 x 150), l'encadrement et/ou le collage sur allu et les frais de port, seraient facturés entre 726 et 1001 euros hors taxes, selon l'option (collage ou encadrement choisis).

Monsieur le Maire propose de contacter Pierre Soissons pour lui demander des précisions sur les prises de vues, qui pourraient être faites aux alentours du site de Puy Capel.

12-3 Devis pour l'appentis de la Cour de l'école

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs semaines, il a été demandé à des menuisiers un devis de réalisation de l'appentis de la cour de l'école, servant au rangement des jouets des élèves, compte-tenu de l'état de délabrement de l'appentis existant.

Seule l'entreprise Dureuil a répondu. Toutefois, il lui a été demandé de préciser son devis, d'un montant de 2625,80 HT

Il résulte de la discussion :

- que le devis reste onéreux,
- que le bardage en bac acier présente des dangers pour les enfants,
- que le bardage bois pourrait être réalisé par les cantonniers de communes,
- que l'acquisition d'un appentis à monter ou d'un algeco paraît plus raisonnable.

Le conseil municipal rejette le devis de l'entreprise Dureuil.

12-4 Devis pour la rénovation de la plaque du Monument aux morts, énonçant les soldats tombés au champ d'honneur

Compte-tenu des travaux actuels du Pavé, il a paru judicieux de rénover le monument aux morts de Calvinet (nettoyage et changement de la plaque énonçant les soldats tombés au champ d'honneur).

Un devis a été reçu de l'entreprise Cassagne, de Marcolès.

Un autre devis est attendu de l'entreprise Lafon, de Leucamp.

12-5 Information : subvention au titre du plan « Ruralité »

Suite au dossier constitué en 2016 au titre du plan « Ruralité » de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il vient d'être attribué une subvention d'un montant de 8625 euros pour la réhabilitation des anciens locaux de la Poste.

12-6 Bulletin municipal de la nouvelle commune

Un bulletin municipal de la nouvelle commune est en cours de réalisation.

Il sera constitué d'un éditorial cosigné par François Danemans et Raymond Delcamp, d'un cahier commun (arrêté préfectoral, charte), et de deux cahiers propres à chacune des anciennes communes.

12-7 Site internet de la commune nouvelle

Antoine Puech travaille à l'élaboration de ce site.

Une réunion avec François Pons, qui a réalisé le site de Calvinet, Nicolas Séguy qui a réalisé le site de Mourjou, et Nathalie Robert-Malvezin, animatrice en charge de la mise à jour du site de Mourjou, sera organisée prochainement pour déterminer les modalités techniques.

Puis, la commission Communication sera saisie.

12-8 Demande d'inscription de travaux d'intérêt général par la commune

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par le tribunal de grande instance d'Aurillac d'une demande d'inscription de travaux d'intérêt général, afin que la commune accueille de temps à autre des personnes condamnées, en voie de réinsertion.

Après discussion, compte-tenu du fait que le travail d'intérêt général sera à la fois utile au travailleur qui souhaite se réinsérer, et à la commune, qui bénéficiera de son aide, étant précisé que ce travail n'est pas rémunéré et dure au minimum une vingtaine d'heures, le conseil municipal accepte cette inscription.

La séance est levée à 23h40.

Le prochain conseil, devrait avoir lieu le **vendredi 1^{er} mars 2019** à 20h30.